

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998 - Camping Municipal de Besançon-Chalezeule

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service public du camping comprend l'exploitation et la gestion du camping municipal sis sur la commune de Chalezeule.

Décidée par délibération du 16 décembre 1996, la délégation de gestion de cet équipement est récente. Jusqu'à la saison 1996, le suivi du camping était en effet assuré directement par les services de la Ville.

La Fédération Française de Camping-Caravaning (FFCC) est titulaire du contrat pour une durée de huit années.

Le contexte de la délégation est plutôt difficile : la baisse des nuitées, de 42 000 en 1990 à 20 000 en 1996, nécessite, sur le moyen terme, la mise en oeuvre d'actions fortes sur le plan des équipements et de la promotion.

A cet effet, le recours à un professionnel doit permettre d'améliorer la gestion et la mise en marché.

La Ville a entamé un programme de travaux (plus de 3 MF depuis 1997) pour remettre à niveau des installations suffisantes en quantité mais devenues inadaptées avec le temps.

1 - Analyse de l'activité du service délégué en 1998

La première année d'exploitation par la FFCC n'avait pas été concluante en raison de la poursuite des travaux en début de saison touristique.

La deuxième année d'exploitation 1998 fait apparaître une augmentation de la fréquentation touristique qui passe de 7 671 en 1997 à 10 335, mais qui reste modeste rapportée à des périodes d'ouverture identiques.

En ce qui concerne la nationalité des campeurs, le panel se répartit comme suit :

France	4 490
Allemagne	1 696
Belgique, Luxembourg	148
Pays-Bas	1 210
Grand Bretagne, Irlande	224
Autres pays	1 827
TOTAL	10 335

La hausse de la fréquentation ne doit pas toutefois masquer les difficultés de gestion de l'exercice.

L'engagement d'un nouveau régisseur n'a pas donné satisfaction. A la défaillance de ce dernier se sont ajoutés d'autres problèmes survenus en juillet et août :

- en juillet, tout d'abord l'effet coupe du monde a freiné le début de saison dans les hébergements de tourisme en général et un temps exécrable n'a pas incité les vacanciers à séjourner en camping.

- en août, l'installation des gens du voyage du 1^{er} au 11 août et du 17 au 23 août, sur un terrain à proximité du camping n'a pas engagé les touristes à s'arrêter, et a eu pour conséquence l'envahissement des sanitaires.

La gestion du snack assurée cette année par la FFCC a occasionné un surcroît de travail. Malgré un personnel prévu en nombre suffisant, le gérant n'a pas su répartir les tâches.

Des difficultés relationnelles entre les employés et le gérant et l'abandon de poste de ce dernier ont conduit à son licenciement.

Pour 1999, la FFCC a procédé au recrutement d'un nouveau gérant et les mesures prises (redéfinition des emplacements, travaux de peinture intérieure des bâtiments sanitaires ...), devraient améliorer notablement la qualité du service rendu.

2 - Analyse des comptes du service délégué pour 1998

Les recettes ont été faibles en dépit d'une hausse de fréquentation qui reste modeste.

L'exploitation se solde par un déficit de 154 869,73 F, soit 25,3 % des charges d'exploitation.

Le contrat de délégation, de forme affermage, prévoit que la gestion est aux risques et périls du délégataire.

Le déficit est donc intégralement à la charge de ce dernier qui s'est acquitté de sa redevance à la Ville de Besançon pour une somme de 31 360 F.

«M. LE MAIRE : L'activité du camping remonte quelque peu. Nous avons eu quand même quelques petites difficultés dans les choix qui avaient été faits au début par la Fédération Française de Camping Caravaning, titulaire de cette délégation pour une durée de 8 ans. Depuis 1998, nous avons donc une augmentation de la fréquentation mais qui reste modeste».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 22 juin 1999